



BANQUE des
TERRITOIRES



Charte d'identité visuelle destinée aux bénéficiaires du
Programme d'investissements d'avenir



Bénéficiaire d'un financement dans le cadre du PIA, vous trouverez dans ce document les règles d'identité visuelle.

Cette charte graphique devra obligatoirement être respectée pendant la durée de la convention signée.

Sommaire

1. La communication centrée sur le PIA

- Le label
- Les logos du Premier ministre et de la Banque des Territoires
- Les applications concrètes
- Les cas particuliers :
 - les panneaux de maîtrise d'ouvrage
 - les panneaux d'information sur le chantier
 - les communiqués de presse

2. Autres communications

1. La communication centrée sur le PIA

Le label

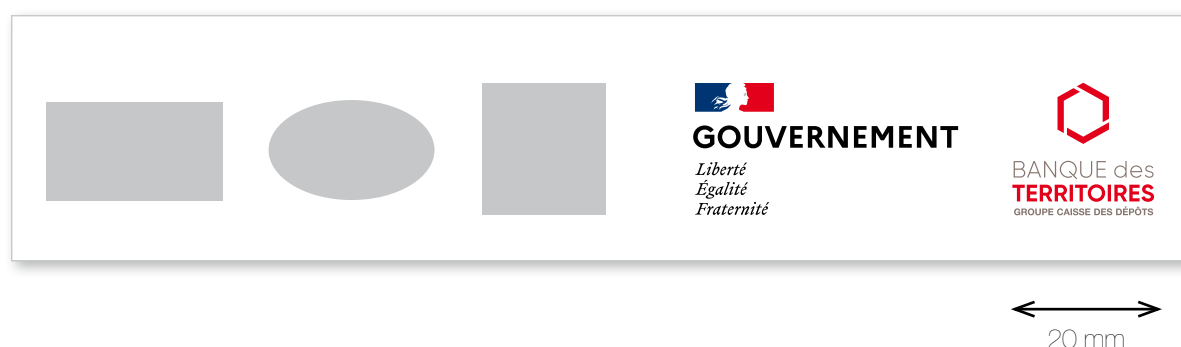
Il ne doit jamais être positionné au même niveau que le logo d'opérateurs ou d'entités autres.
Il doit être systématiquement positionné dans la partie supérieure du document, seul et au-dessus de ceux-ci (hors cas particuliers).

■ Le fond de la médaille doit toujours rester blanc



Les logos du Gouvernement et de la Banque des Territoires

L'endossement se fait en bas du(des) document(s).
Dans le cas d'une frise de logotypes, le bloc "Gouvernement et Banque des Territoires" est obligatoirement positionné à la toute fin de la frise.
La largeur minimum est de 20 mm.



Pour plus d'informations sur l'utilisation du logo Gouvernement, se référer aux pages suivantes.

Applications concrètes

■ Cartons d'invitation à des opérations fondatrices

Contractualisation, signature de convention, lancement de projet, pose de la première pierre, inauguration...



Positionnement des logos - 4 cas possibles sur les cartons d'invitation :

- en présence du préfet, sans autre présence d'un membre du gouvernement : mettre le logo de la préfecture
- en présence d'un seul membre du gouvernement : mettre le logo du ministère concerné
- en cas de présence de plusieurs ministres et/ou du SGPI : mettre le logo du gouvernement
- sans présence d'un membre du gouvernement et sans présence du préfet, le label PIA représente seul le financement de l'État.

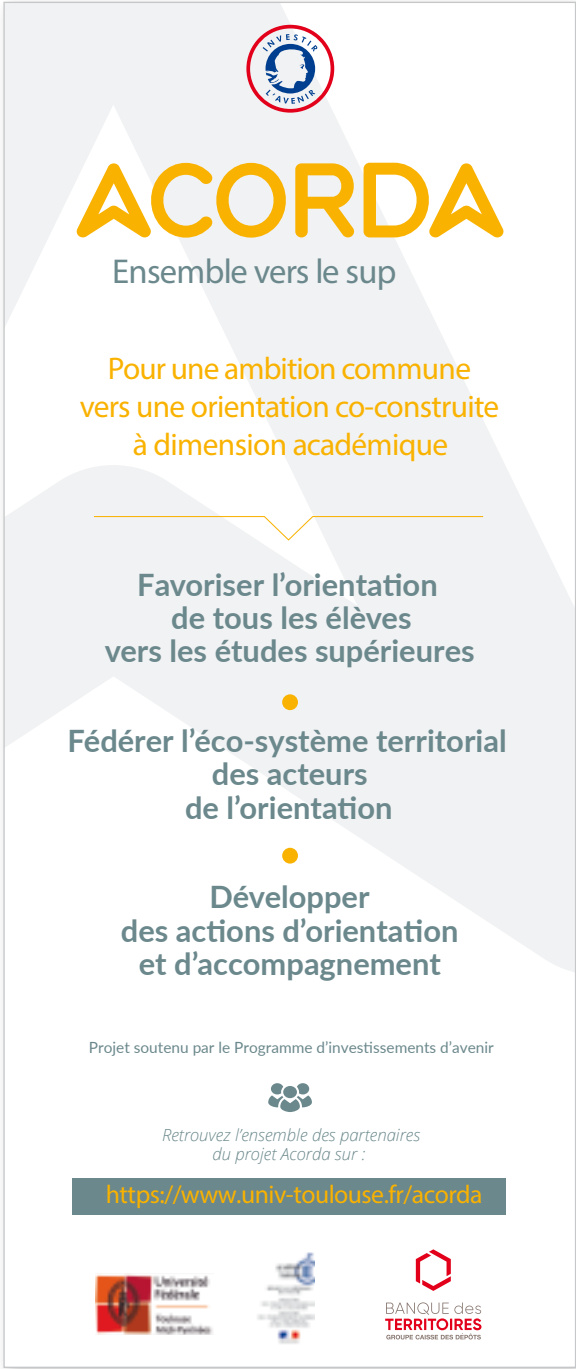
■ Editions, sites internet...

Insérer le label PIA et le bloc marque "Gouvernement - Banque des Territoires" dans la page générique "Partenaires" dans un cadre dédié.



■ Kakémono fondatrices

La référence au financement du PIA doit être explicitement mentionnée : "Projet soutenu dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir". Le label PIA représente seul le financement de l'État.





ACORDA

Ensemble vers le sup

Pour une ambition commune
vers une orientation co-construite
à dimension académique

Favoriser l'orientation
de tous les élèves
vers les études supérieures

Fédérer l'éco-système territorial
des acteurs
de l'orientation

Développer
des actions d'orientation
et d'accompagnement

Projet soutenu par le Programme d'investissements d'avenir



Retrouvez l'ensemble des partenaires
du projet Acorda sur :

<https://www.univ-toulouse.fr/acorda>

■ Plaquette de communication





LE SITE QUI DONNE LES OUTILS AUX JEUNES POUR VOIR LEUR AVENIR EN GRAND

MON AVENIR EN GRAND

Présentation 2019



Projet soutenu par le Programme d'investissements d'avenir

OPÉRATION SOUTENUE PAR L'ÉTAT
DANS LE CADRE DE L'ACTION TERRITORIALE
D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR





CONTACTEZ-NOUS



Ericka Cogne, Directrice Générale
ericka.cogne@investir-lavenir.org / 06 32 73 63 38

Marion Schruoffeneger, Cheffe de projet digital
marion.schruoffeneger@investir-lavenir.org / 06 16 80 27 45

Demandez vos identifiants personnels pour profiter au mieux du site



NE DONNE À PERSONNE
D'AUTRE LA GESTION D'UN
PROJET AUSSI IMPORTANT
QUE TON AVENIR.

Jean-Philippe André,
Président du directoire de Haribo France



 un témoignage à découvrir sur [MonAvenirEnGrand.com](https://monavenirengrand.com)

ILS NOUS FONT CONFIANCE



Les cas particuliers

■ Panneaux de maîtrise d'ouvrage

Ces panneaux doivent être positionnés dans de bonnes conditions de visibilité pour le public et respecter le positionnement des logos tels que présentés ci-dessous.

La référence au financement du PIA doit être explicitement mentionnée.

Le label PIA représente seul le financement de l'État.

MAITRISE D'OUVRAGE :



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'IMMOBILIER
49, rue de Tocqueville 75813 Paris cedex 17



**CONSTRUCTION
D'UN BÂTIMENT À USAGE
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ITESCIA
ET DÉMOLITION DU
BÂTIMENT EXISTANT**
8, rue Pierre de Coubertin
95300 Pontoise

Permis de construire :
095 500 17B 0023
du 7 décembre 2017



Travaux réalisés avec le concours financier du Programme d'investissements d'avenir,
de la Région Ile-de-France et le Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise



ESIEE
PARIS



île de France



■ Panneaux d'information sur le chantier

Ces panneaux doivent être positionnés dans de bonnes conditions de visibilité pour le public et respecter le positionnement des logos tels que présentés ci-dessous.

La référence au financement du PIA doit être explicitement mentionnée.

Le label PIA représente seul le financement de l'État.

ÉCOLE D'APPLICATION AUX MÉTIERS DES TRAVAUX PUBLICS

Travaux réalisés avec le concours financier du
Programme d'investissements d'avenir



Investissements 2012-2018

**Constitution d'un pôle
d'excellence et d'innovation
en matière de formation
aux métiers des Travaux Publics**



■ Communiqués de presse

Le(s) logo(s) du co-investisseur(s) se positionne(nt) au même niveau que celui de la Banque des Territoires, dans la partie supérieure du document. Le label PIA doit se positionner directement sous le titre du communiqué de presse.

Les “à propos” ci-dessous devront être intégrés

A propos du Programme d'investissements d'avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) sous l'autorité du Premier ministre, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois.

Depuis le lancement du PIA, l'État a ainsi co-financé plusieurs milliers de projets pour préparer l'avenir. Une partie de ce programme d'investissements d'avenir, dotée de 10 milliards d'euros, s'inscrit dans le Grand Plan d'Investissement (GPI) de 57 milliards d'euros nouvellement engagés par le gouvernement en 2017 et mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique. <https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi/> / @SGPI_avenir

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Depuis 2010, la Banque des Territoires est un des opérateurs majeurs des Investissements d'Avenir mettant ses expertises aux services des grands enjeux nationaux.

MARDI 06/11/2018

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

BANQUE des TERRITOIRES GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

INAUGURATION DU NOUVEAU SIÈGE SOCIAL D'ALLIZÉ-PLASTURGIE

MERCREDI 14 NOVEMBRE À 11H30

Communiqué de presse

Évoluer au plus près des attentes des industriels

Mercredi 14 novembre à 11h30, Allizé-Plasturgie inaugure son nouveau siège en présence de représentants nationaux du Medef et de la CPME, après 30 ans passés dans ses locaux situés dans le 3^e arrondissement de Lyon.

Situé au 1 boulevard Edmond Michelet (Lyon 8e), ce bâtiment a été pensé et conçu afin de favoriser la transversalité et des modalités de travail plus collaboratives, mais également pour accueillir les partenaires et les industriels adhérents. Les nouveaux locaux sont plus contemporains et résolument ouverts vers l'extérieur, faisant de cet édifice une vitrine de la filière Plasturgie & Composites.

Allizé-Plasturgie entend faire de son nouveau siège social un lieu de création, d'innovation et d'échanges autour des sujets d'intérêt pour les acteurs de la filière. Un lieu de ressource au sein duquel on retrouve un atelier de fabrication additive, des expositions temporaires sur les plastiques et un espace Matériau-tech d'échantillons matières.

Allizé-Plasturgie innove, s'adapte et évolue pour offrir un service de qualité à ses membres et pour poursuivre son engagement au service de l'avenir de la filière plasturgie & composites.

Une concentration des expertises et des ressources

Le siège social Allizé-Plasturgie est situé géographiquement en face de la plateforme technique du Cripap (Centre inter-régional de formation alternée de la plasturgie) et du CFP (Conseil formation plasturgie). Cela permet un regroupement des équipes et un rapprochement avec les acteurs de l'écosystème de la filière, locataires de ce nouveau bâtiment. Cette proximité géographique est une des raisons à la genèse du projet immobilier. En effet, ce rapprochement est un réel avantage car il simplifie la mise en place et la gestion des projets transversaux, qui seront profitables tant à l'interne avec la mutualisation des compétences, que pour les industriels adhérents.

Un projet immobilier qui a bénéficié du soutien de l'État et de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Le nouveau siège social d'Allizé-Plasturgie a été réalisé dans le cadre du programme d'Investissements d'Avenir. The plast to be, bénéficiant du soutien financier de la région Auvergne Rhône-Alpes et de la Banque des territoires pour le compte de l'État.

Allizé-Plasturgie | Communiqué de presse | novembre | 2018 | 1

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés

2. Autres communications

Il s'agit de communications portées par les bénéficiaires qui concernent le projet financé dans le quotidien de son activité.

Exemples de communications concernées : plaquette de présentation des formations d'un CFA financé en partie par le PIA ; communication d'un bénéficiaire PIA sur la programmation prévue de sa structure ; etc.

Le porteur de projet peut, s'il le souhaite, rappeler le soutien apporté par le PIA et utiliser le label comme suit :



Le projet/L'initiative a bénéficié
du Programme d'investissements d'avenir
du Grand Plan d'Investissement



Nom de la structure a bénéficié
du Programme d'investissements d'avenir
du Grand Plan d'Investissement



Avec le concours
du Programme d'investissements d'avenir
du Grand Plan d'Investissement

Dans ce cas, les documents ne sont pas soumis à la validation de la direction de la communication de la Banque des Territoires.

Par ailleurs, pour ce type de communication, l'utilisation du bloc de logotypes "Premier ministre et Banque des Territoires" n'est pas autorisée.

Notons que ceci ne concerne pas les inaugurations, poses de 1^{re} pierre, annonces de partenariats (auxquelles le PIA a participé ni les communications liées aux éco quartiers VDD (dans ces cas, cf. point 1 de la charte).



banquedesterritoires.fr

  | @BanqueDesTerr